Centre de Gestion du Gers
FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Examen professionnel d'adjoint d'animation de 1ère classe

Mardi 20 mars 2012

Intitulé de l'épreuve :

Une épreuve écrite à caractère professionnel portant sur les missions incombant aux membres du cadre d'emplois.
Cette épreuve consiste, à partir de documents succincts remis au candidat, en trois à cinq questions appelant des réponses brèves ou sous forme de tableaux et destinées à vérifier les capacités de compréhension du candidat et son aptitude à retranscrire les idées principales des documents.
(Durée 1 heure 30 – Coefficient 2).

Consignes aux candidats

Déroulement de l'épreuve.

- En premier lieu, les candidats doivent compléter la partie anonymat de leur copie et la coller.
- Aucun document personnel n'est autorisé sur la table durant le déroulement des épreuves.
- Seul le petit matériel d'écriture est autorisé sur la table de composition (stylos, crayons, gomme, règle, correcteur liquide) et le cas échéant une calculatrice non programmable.
- Les copies et feuilles de brouillon sont fournies par le Centre de gestion organisateur.
- Sont interdits entre les candidats, tout échange de calculatrices, matériel d'écriture, brouillons ou copies.
- Les téléphones mobiles doivent rester strictement éteints et rangés pendant la durée des épreuves.
- Lorsque la durée de l'épreuve est arrivée à expiration, les candidats en sont informés et sont invités à cesser d'écrire et à poser leur stylo. Le candidat continuant d'écrire s'expose à l'annulation de sa copie par le jury.
- Le responsable de salle peut, le cas échéant, décider l'exclusion immédiate de la salle de concours ou d'examen de tout candidat n'ayant pas respecté l'une des consignes.

Respect de l'anonymat.

- Il est demandé aux candidats de composer à l'encre bleue ou noire.
- Aucun nom, prénom, signature, paraphe, initiales, nom de collectivité autres que ceux mentionnés le cas échéant dans les libellés de sujets, ne doit être portés sur la copie.
- Le jury veille au respect de la règle de l'anonymat. Tout signe distinctif constaté sur la copie entraînera l'attribution d'une note de zéro sur vingt.

Ramassage des copies.

- Le candidat doit remettre au surveillant une copie rendue anonyme par ses soins, même vierge de toute production, et doit obligatoirement signer la feuille d'émargement.
- Les candidats n'ayant pas émargé seront réputés ne pas avoir rendu leur copie.
- Les candidats rendant une copie accompagnée de plusieurs intercalaires sont invités à les insérer dans la copie et à préciser le nombre d'intercalaires dans la case de la copie prévue à cet effet.
- Les brouillons ne sont ni ramassés ni corrigés.

A l'aide des documents ci-joints :

- **Document 1 : Circulaire du Ministère de la Jeunesse et des Solidarités Actives** du 23 septembre 2010 – Extrait (3 pages)
-
- **Document 2 : Brochure Jeunesse au Plein Air – « Agir pour le Développement Durable »** (2 pages)

Vous répondrez aux quatre questions suivantes dans l'ordre qui vous convient, en prenant soin de préciser le numéro de la question avant d'y répondre :

Question n°1 : *(10 lignes environ)* **5 points**

En vous référant aux extraits de la circulaire du Ministère de la Jeunesse et des Solidarités Actives, expliquez en quoi les enjeux du développement durable vont au-delà d'une simple protection de l'environnement.

Question n°2 : *(10 à 15 lignes environ)* **5 points**

Donnez un exemple d'action que vous avez mis en place (ou que vous souhaitez réaliser) et qui réponde aux enjeux du développement durable. Votre réponse doit faire apparaître l'/les objectif(s) et les grandes lignes de l'action.

Question n°3 : *(8 à 10 lignes environ)* **5 points**

En quoi le partenariat, institutionnel ou associatif, représente-t-il un soutien important pour les structures de loisirs qui s'engagent dans la démarche du développement durable ?

Question n°4 : *(8 à 10 lignes environ)* **5 points**

Parmi les organismes présentés dans le Document 2, quel est celui qui pourrait être votre partenaire dans un projet d'activités lié au développement durable ?
Donnez les raisons principales de votre choix.

Document 1

Ministère de la Jeunesse et des Solidarités Actives

Extraits de :

CIRCULAIRE N° DJEPVA/DJEPVAA1/2010/351 du 23 septembre 2010 relative à la prise en compte des enjeux du développement durable dans les missions du champ jeunesse, éducation populaire et vie associative.

Date d'application : Immédiatement.

Depuis de nombreuses années, diverses initiatives ont été mises en ceuvre dans les services déconcentrés chargés de la jeunesse et de la vie associative autour de l'environnement et du développement durable.

La présente circulaire a pour objet de définir les orientations 2010 - 2013 pour la prise en compte des enjeux du développement durable (« répondre aux besoins des générations du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs ») dans les missions du champ jeunesse, éducation populaire et vie associative.

.../...

I -Enjeux :

Les enjeux du développement durable croisent souvent ceux de l'éducation populaire : accès à l'autonomie, participation, mixité et insertion sociale, promotion de l'égalité des chances et des droits, citoyenneté, initiative, diversité culturelle, équité territoriale, accès à des pratiques éducatives et culturelles, éducation à la santé...

.../...

II -Objectifs en matière de jeunesse, d'éducation populaire et de vie associative :

1. Objectifs généraux :

Grâce à vos différents modes d'intervention et compétences, vous poursuivrez prioritairement les objectifs suivants :

permettre au plus grand nombre de comprendre les enjeux du développement durable, notamment par l'accès à l'éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD) et cela tout au long de la vie ;

favoriser l'émergence de démarches et de projets pérennes de développement durable au sein des politiques de jeunesse et vie associative, sans développer de nouveaux dispositifs ;

soutenir l'accompagnement et la formation des acteurs jeunesse et vie associative désireux de construire des projets conformes au développement durable et de renforcer le lien social.

.../...

2. Objectifs particuliers :

2.1 Les accueils collectifs de mineurs :

En liaison avec les autres services de l'État, vous inciterez les accueils collectifs de mineurs (ACM) à adopter un fonctionnement respectueux de l'environnement (alimentation, consommation d'eau, d'énergie, réduction des déchets à la source et traitement des déchets, transport et plan de déplacements, aménagement, réhabilitation et construction d'équipements prenant en compte la qualité environnementale des bâtiments, dont la démarche « HQE ™ », haute qualité environnementale) et à inscrire leurs projets dans une dynamique d'éducation à l'environnement et au développement durable.

2.2 Les politiques éducatives locales et le soutien aux associations :

Vous veillerez à l'accompagnement des structures et des acteurs porteurs de projets sur le territoire (services de l'État, structures éducatives, collectivités locales, ACM, associations spécialistes de l'EEDD...). Vous vous appuierez particulièrement sur les fermes pédagogiques, les chantiers de jeunes bénévoles et les dispositifs locaux adaptés, notamment pour soutenir des échanges d'expériences et la formation continue des professionnels de l'animation.

Vous faciliterez, auprès des associations que vous soutenez financièrement, la mise en place de critères permettant à une association de repérer les pratiques conformes au développement durable :

les modalités d'administration : fonctionnement démocratique, parité hommes/femmes...,

les actions éco responsables : électricité, eau, papier, fournisseurs, achats, réduction des déchets à la source, tri des déchets, restauration collective, limitation des transports, organisation des manifestations,

les actions sociales : auprès des salariés, mise en place de formations, évolution internes, accueil des bénévoles, relations avec les bénéficiaires et les publics concernés, tarifs, gratuité, participation des bénéficiaires par des outils de communication,

ancrage territorial : diagnostic territorial, public local concerné, actions dans le quartier ou le village, relation avec les autres associations locales et les institutions, définition des projets avec les habitants et les jeunes, achats de proximité.

****

Annexe 1

I - Le contexte général du développement durable

1. Le cadre de référence national

La démarche de développement durable est une approche systémique qui conjugue l'économie, le social et l'environnement, l'éducatif et le culturel, afin de mettre en œuvre des pratiques vivables, viables et équitables. Ces enjeux sont indissociables et doivent être pris en compte de manière transversale dans le pilotage des politiques publiques.

.../...

2. La stratégie nationale du développement durable 2010-2013

La nouvelle stratégie nationale de développement durable 2010-2013

.../...

Dans ce cadre, les services de l'État doivent intégrer le développement durable dans leurs modalités de fonctionnement interne, notamment pour réduire l'impact sur l'environnement de leurs activités quotidiennes. Cette stratégie fixe des objectifs concrets et quantifiables en matière d'éco responsabilité dans les domaines de l'énergie, de l'eau, des déchets, des achats, des bâtiments, des transports, des gaz à effets de serre.

Le plan d'action, que vous serez amenés à conduire, est la déclinaison ministérielle des décisions prises lors du Grenelle de l'environnement qui engagent chaque service de l'État.

.../...

II - Les actions existantes dans le champ de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative

1. L'action dans les ACM

Les accueils collectifs de mineurs (ACM) sont des acteurs du développement durable par leur implication sur un territoire (ils favorisent la mixité sociale), leur gestion et bien sûr leurs actions éducatives. Ils constituent pour les enfants un terrain d'expérimentation et de confrontation à leur environnement, qu'il soit rural ou urbain.

.../...

2. L'action dans les PEL

Comme il a été rappelé dans l'instruction PEL du 24 décembre 2009 (Instruction n° 09-145 du 24décembre 2009 – Actions de l'État sur les territoires en faveur du développement de l'autonomie des jeunes et du soutien aux associations locales de jeunesse et d'éducation populaire), les projets soutenus doivent intégrer la recherche de mixité sociale et de genre, l'égalité des chances, la lutte contre les discriminations et l'exclusion, sociale comme géographique, ainsi que l'éducation au respect de l'autre. Ce faisant, ces orientations et objectifs prioritaires croisent ceux de la démarche de développement durable, de l'EEDD et doivent être menés en concertation avec les associations et collectivités locales.

.../...

Le développement durable

" Un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs"

G.H. BRUNTLAND – O.N.U. 1987

Le concept repose sur des " piliers "

- Le développement ou l'efficacité économique
- L'équité entre les peuples du présent et du futur, entre les peuples du Nord et du Sud
- Le développement social, culturel et éducatif
- La préservation de l'environnement
- La participation de tous les acteurs (y compris les habitants)

Des interactions existent entre ces piliers.

Le mode de développement actuel basé sur la prédominance d'une économie recherchant le profit maximum provoque des dégâts environnementaux et des inégalités sociales graves et grandissantes.

Des réunions mondiales (Sommets de la Terre) sont organisées pour remédier à nos dysfonctionnements.

Le concept de développement durable émerge à l'ONU dès 1987.

Les CVL un "tout éducatif"

Afin d'assurer la cohérence d'une démarche d'éducation à l'environnement et au développement durable en milieu rural ou en milieu urbain, la prise de conscience chez les enfants et les adultes, doit être assurée à la fois dans :

- les actions éducatives,
- la vie quotidienne du centre,
- la dimension collective.

Chacun est acteur à son niveau, et peut agir dès à présent

L'agenda 21 (pour le 21e siècle) est un programme visant à une " intensification des efforts nationaux et internationaux pour encourager le développement durable dans tous les pays ".

Des moyens :

- Lutte contre la pauvreté.
- Modification des modes de consommation.
- Préservation de la diversité biologique.
- Gestion sûre et écologiquement rationnelle des déchets.
- Protection des ressources de la planète…

Des agendas XXI locaux déclinent ces principes sur leurs territoires et sont mis en place par des collectivités territoriales. Les CVL sont concernés par le volet éducatif.

Les organisations membres du groupe national JPA
"Education à l'environnement en C.V.L."

CONTACTS et RESSOURCES

(Bibliographie non exhaustive)

CEMEA

Education à l'environnement dossier N°7 cahiers de l'animation vacances loisirs des CEMEA (2000)

Deux dossiers sur l'éducation relative à l'environnement dans la vie quotidienne
- des centres de vacances et de loisirs
- des centres d'accueil (2003)

Contact : 01 53 26 24 42 - www.cemea.asso.fr

ECLAIREUSES ET ECLAIREURS DE FRANCE (EEDF)

Energies renouvelables : le soleil, l'eau et le vent. Découvertes et expériences. Equipements de camps Collection Routes Nouvelles / Les Dossiers de l'Animation n°26 (12/2002)

Education à l'environnement : idées et projets pour le camp et l'année Collection Routes Nouvelles / Les Dossiers de l'Animation n°28 (06/2003)

- Contact : 01 48 15 17 65 - www.eedf.asso.fr

FRANCAS

- N° 22 : éducation et environnement (1993)
- N° 28 : enfance et consommation (1995)
- N° 50 - 51 : le développement durable (2003)
- Collection Réussir Education Fichiers : Collection Viens jouer - La classe
- Contact : 01 44 54 21 38 - www.francas.asso.fr

FEDERATION NATIONALE DES FOYERS RURAUX (FNFR)

Contact : 01 45 78 01 78
www.mouvementrural.org

FEDERATION NATIONALE LEO LAGRANGE (FNLL)

- Education à l'alimentation Collection pédagogique BAFA BAFD
- Education à l'environnement Collection pédagogique BAFA BAFD
- L'éducation du jeune consommateur en CVL, Consofrance, piloté par l'Association Léo Lagrange de défense des consommateurs
- Les essentiels Léo, Consommacteur (2003)
- Contact : 01 48 10 85 65 www.leolagrange.org/conso

JEUNESSE AU PLEIN AIR (JPA)

- Les "Actes de Marly" : les rencontres nationales de l'éducation à l'environnement en CVL (2001)
- "Spécial Directeurs CVL" 130 questions-réponses très accessibles à propos de la réglementation (2003 et hiss'nuel)
- "Loisirs Education" N° 378 : Ton et des éco-citoyens pour défendre la planète. (1999)
- Contact : 01 44 95 61 20 - www.pa.asso.fr

LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT

- Label CFD attribué aux centres d'accueil de classes de découverte respectant la charte "Citoyenneté Environnement et Développement"
- Contact : 01 45 58 97 33 - www.ligue.org

PUPILLES DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC (PEP)

- Contact 01 43 14 83 83 - www.pupilles.org

CRIDOC

- L'éducation à l'environnement dans les CVL : brochure de 46 pages réalisée avec la collaboration du groupe national JPA E.E. CVL (2003)
- L'alimentation dans les centres de vacances et de loisirs (mars 2001)
- "Guide Enfants et Espaces" deux tomes de 800 feuillets : textes législatifs et réglementaires sur les activités éducatives. Mise à jour annuelle
- Contacts : CEMEA - JPA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT

Conception : MOTHEO - Illustration : LASSERRE - Imprimerie : CLACRI (Lillé) - Imprimé sur papier recyclé

Jpa Des clés pour l'enfance

Ministère de la Jeunesse, de l'Education nationale et de la Recherche
Direction de la Jeunesse, de l'Education Populaire et de la Vie Associative
Tél. : 01 40 45 90 00

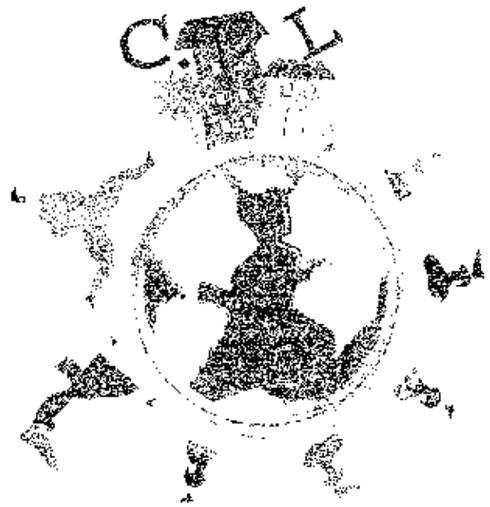

Elus • Organisateurs • Directeurs

AGIR pour le développement durable

en CENTRE de VACANCES et de LOISIRS

JEUNESSE AU PLEIN AIR

Avec le soutien :
du Ministère de la Jeunesse, de l'Education Nationale et de la Recherche
du Ministère de l'Ecologie et du développement durable

DOCUMENT 2

Les C.V.L.

Acteurs du territoire

Les C.V.L sont des acteurs du développement durable sur leurs territoires et participent à leur développement

- **Acteurs économiques**, ils participent au développement économique de la région par leurs activités, leurs choix en matière d'achat de produits et de services.
- **Acteurs du développement social et culturel** : en favorisant les embauches au niveau local, ils permettent le maintien d'emplois directs et induits (école, services, commerces...). Ouverts sur l'extérieur, ils participent à l'animation des territoires.
- **Consommateurs d'espace, producteurs de déchets, de pollutions...** Les choix qu'ils vont effectuer en matière de construction d'équipements, d'activités, de gestion des nuisances sont importants.

Les orientations à long terme données aux centres, les choix de gestion opérés, les pratiques quotidiennes, ont un impact sur les dimensions du développement durable.

Impliquer les CVL dans la vie locale

- S'inscrire avec d'autres partenaires dans des projets de développement locaux,
- Participer aux Conseils de développement des pays et aux chartes de développement durable,
- Etre présents dans les projets d'agglomérations en zone urbaine,
- Participer à la vie publique et démocratique du quartier, du village...

La gestion et l'administration de la structure

Les exemples donnés dans cette plaquette renvoient à ce qui peut être fait dans la gestion quotidienne du centre ou à l'occasion de construction, de rénovation ou d'investissements.

L'éducation au développement durable

- Sensibiliser et former les équipes techniques et d'animation à ces enjeux, aux applications concrètes possibles en faveur du développement durable,
- Avoir une démarche globale dans le fonctionnement du centre pour développer cette pratique et permettre aux enfants d'agir en citoyens avec un projet adapté à leur âge,
- Trouver un équilibre entre les impératifs économiques et ceux liés aux enjeux du développement durable.

Des pistes pour AGIR

Quelques propositions pour un développement durable

On peut trouver un équilibre entre les impératifs économiques et ceux liés aux enjeux du développement durable

Privilégier certains achats (souvenirs, produits d'entretien...)

- Des produits locaux contribuent au maintien de l'activité économique locale, du tissu social.
- Des produits issus du commerce équitable obéissant à des impératifs éthiques, sociaux et environnementaux ; respect des droits de l'homme et des droits syndicaux, travail des enfants...
- Des produits plus respectueux de l'environnement : pulvérisateurs, papier recyclé non blanchi au chlore, produits d'entretien, détergents à teneur réduite en phosphate.

Gérer les déchets, lutter contre les gaspillages

- Prioriser l'utilisation de matériaux recyclables et peu polluants, de produits réutilisables (batteries).
- S'informer de l'existence d'un tri sélectif sur la commune ; intégrer cette démarche dans les CVL.
- Utiliser des déchets alimentaires en compostage.
- Limiter les portions individuelles pour éviter la multiplication des emballages (goûters, beurre, fromage...).
- Lutter contre le gaspillage de l'eau, de l'électricité, du chauffage avec des gestes simples.

Eduquer à l'alimentation

- Une approche éducative par l'action des adultes, la proposition d'activités (par exemple jardinage, repas à thème) participent à l'éducation nutritionnelle, l'éducation à la santé, l'éducation au goût (notamment pour des produits peu connus des enfants), à la lutte contre le gaspillage.
- Les produits de saison, les produits locaux contribuent à maintenir la qualité gustative et la bio-diversité des cultures.

Agir sur son environnement

- Nettoyage des rivières,
- Défrichage et entretien de sentiers (participe à la prévention de l'incendie).

Organiser les transports et déplacements

- Créer une prise de conscience sur les divers modes de déplacement et leur impact sur l'environnement.
- Favoriser les moyens de transport collectif.
- Revaloriser la marche à pied, le vélo.

Participer au développement social et culturel

- Employer du personnel habitant à proximité de la structure contribue à maintenir le tissu social et la vie au pays. Leur connaissance de l'environnement du centre, de ses contraintes et de ses possibilités est précieuse.
- Favoriser les rencontres inter générationnelles
- Se rapprocher des associations locales, le cas échéant, en les faisant intervenir.
- Echanger entre la structure et la population : visites diverses (artisans, commerçants), animations (Nuits des étoiles juniors, Science buissonnière...), spectacles...

Quelques pistes à approfondir dans les CVL

Consommer moins d'eau et d'énergie

- Isolation thermique des bâtiments
- Minuteries et commandes centralisées
- Réducteurs de pression (robinets, douches)
- Ampoules à faible consommation
- Chasses d'eau à débit différencié
- Pompes à chaleur

Participer à la préservation ou à la restauration de l'environnement

- Matériaux Haute qualité environnementale (HQE) : peintures, désolvantés, produits de traitement du bois...
- Energie :
  - préférer si possible des sources d'énergie 'mixtes', diversifiées.
  - s'efforcer de bannir les combustibles fossiles à fort taux de pollution.
  - favoriser les sources d'énergie alternatives 'locales' : solaire, bois, éolienne.
- Paysage : limiter l'impact en valorisant les espèces végétales locales et en respectant le patrimoine naturel (jardins, sentiers...).
- Eau : la multiplication des piscines privées appauvrit les réserves hydrographiques ; privilégier la baignade en mer, en rivière ou en piscine... municipale.
- Transports : un véhicule sur le centre : pour quel usage ? Quelle motorisation ? Quel carburant ?

Participer au développement social et culturel

- Solliciter différents partenaires du tissu local (artisans, entreprises, services de l'Etat...).
- Préférer la rénovation de bâtiments anciens à de nouvelles constructions.
- Penser à l'organisation éducative des séjours lors de la conception architecturale des locaux : circuits, déplacements, aménagement et isolation des salles de restaurant, "coins" d'activités ou à thème.
- Inscrire le CVL dans les instances locales de concertation sur l'aménagement du territoire : piste cyclable, passage piéton, sentiers...

Des partenariats à construire

- **ADEME** (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) maîtrise de l'énergie - énergies renouvelables, expertise - aide à la décision - délégations régionales - www.ademe.fr
- **AFNOR** : (NF environnement), certifications, écolabels pour marques et produits - www.afnor.fr
- **Agences de l'eau** : pour tout savoir sur l'eau. www.eaufrance.com
- **Agendas XXI locaux** : renseignements. www.environnement.gouv.fr
- **C.A.U.E.** (Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement) - délégations départementales. www.archi.fr/CAUE
- **CFEE** (collectif français pour l'éducation à l'environnement) : plan national d'actions. www.educ-envir.org/cfe
- **DIREN** (Direction régionale de l'environnement) : prévention, précaution, préservation de l'environnement dans l'aménagement et la gestion des milieux naturels - domaine de l'eau - promotion du développement durable, de l'éducation à l'environnement - information sur les agendas XXI locaux - délégations régionales. www.environnement.gouv.fr/regions
- **INC** (Institut national de la consommation) : différents dossiers ainsi qu'une pédagothèque - www.inc60.fr
- **Les chambres d'agriculture** : coordonnées de producteurs agricoles, réseaux départementaux...
- **Les chambres de commerce et d'industrie** : information et sensibilisation à des objectifs environnementaux.
- **Organisations membres du groupe national JPA** : Education à l'environnement en CVL.
- **Les services déconcentrés de la Jeunesse et des Sports** - conseil et accompagnement : réglementation des CVL, éducation à l'environnement, activités scientifiques et techniques, activités et sports de pleine nature - www.jeunesse-sports.gouv.fr